

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
9114.10.00	Ressorts, y compris les spiraux	En fr.	A
9114.20.00	Pierres	En fr.	A
9114.30.00	Cadrams	En fr.	A
9114.40.00	Platines et ponts	En fr.	A
9114.90.00	Autres	En fr.	A
9201.10.00	Pianos droits	En fr.	A
9201.20.00	Pianos à queue	7%	B
9201.90.10	Clavecins et clavicordes	En fr.	A
9201.90.90	Autres	7%	A
9202.10.00	À cordes frottées à l'aide d'un archet	En fr.	A
9202.90.10	Harpes, y compris les autoharpes	En fr.	A
9202.90.90	Autres	6%	B
9205.10.00	Instruments dits « cuivres »	En fr.	A
9205.90.10	Accordéons et instruments similaires; Bassons, clarinettes, cors anglais, fifres, flûtes, hautbois, piccolos, chalumeaux d'exercice, flûtes à bec et saxophones; Orgues à tuyaux et à clavier; Harmonicas à bouche	En fr.	A
9205.90.20	Harmoniums et instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques	7%	A
9205.90.90	Autres	6%	A
9206.00.10	Carillons devant être utilisés dans les églises; Tambours et batteries, cymbales, carillons et cloches d'orchestre ou de concert, vibraphones, marimbas, xylophones et clochettes accordées	En fr.	A
9206.00.90	Autres	6%	A
9207.10.00	Instruments à clavier, autres que les accordéons	6%	B
9207.90.10	Accordéons, carillons et cloches d'orchestre ou de concert, vibraphones, marimbas et xylophones	En fr.	A
9207.90.90	Autres	6%	A
9208.10.00	Boîtes à musique	6%	A
9208.90.00	Autres	6%	A
9209.30.10	D'autoharpes, clavicordes, clavecins, harpes, violes, altos, violons et violoncelles; Devant servir à la fabrication de guitares, de banjos ou de mandolines	En fr.	A
9209.30.90	Autres	4,5%	A
9209.91.10	Agrafes, parties d'étouffoirs de cordes de basse, cuir pour lanières, lanières, douilles d'étouffoirs, forté, marteaux non recouverts, moulures de marteaux, fonds de clavier, touches noires de pianos ou d'orgues, chevilles de pianos et chevilles de chevalets de pianos, goupilles de touches, pivots, pointes en laiton, parties de fourches en laiton, barres de pression, rondelles poinçonnées en papier ou en feutre, crochets de barres d'appui, éperons d'étouffoirs, fils d'attrapes de lanières, broches d'étouffoirs, fils de goujons, fils de releveurs («lifter wires»), fils de marteaux et châssis de piano	En fr.	A
9209.91.90	Autres	5%	A
9209.92.10	Pour harpes et instruments dont les cordes sont frottées à l'aide d'un archet; Devant servir à la fabrication de guitares, de banjos ou de mandolines	En fr.	A
9209.92.20	Pour les autres instruments à cordes, sauf les instruments à cordes à clavier	6%	A
9209.94.10	Devant servir à la fabrication ou à la réparation de pianos ou orgues; Parties et accessoires devant servir à la fabrication de guitares, de banjos ou de mandolines, dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques; Parties des carillons devant être utilisés dans les églises	En fr.	A
9209.94.90	Autres	5%	B